UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINE

Réunion des Ministres
Chargés des Infrastructures et
du Transport Routiers

REUNION DES MINISTRES EN CHARGE DES INFRASTRUCTURES ET DU TRANSPORT ROUTIERS DES ETATS MEMBRES DE L'UEMOA ET DE LA GUINEE SUR L'EVALUATION DE LA MISE EN APPLICATION DU REGLEMENT N°14/2005/CM/UEMOA DU 16 DECEMBRE 2005 RELATIF A L'HARMONISATION DES NORMES ET DES PROCEDURES DU CONTROLE DU GABARIT, DU POIDS, ET DE LA CHARGE A L'ESSIEU DES VEHICULES LOURDS DANS LES ETATS MEMBRES DE L'UEMOA

Abidjan, le 28 septembre 2017

COMPTE RENDU

I. CADRE ET ORGANISATION DE LA REUNION DES MINISTRES

Le 28 septembre 2017, s'est tenue à Abidjan, dans la salle de conférence du GOLF HOTEL, la réunion des Ministres en charge des Infrastructures et du Transport Routiers des Etats Membres de l'UEMOA, de la Guinée et du Ghana.

La réunion a eu pour objet l'examen de l'état de mise en œuvre du Règlement14/2005/CM/UEMOA du 16 décembre 2005 relatif à l'harmonisation des normes de contrôle du gabarit, du poids et de la charge à l'essieu des véhicules lourds de transport de marchandises (Règlement 14).

Cette réunion, organisée avec l'appui de l'Union Européenne, fait suite aux réunions des Ministres en charge des Infrastructures et des Transports Routiers de l'UEMOA, du Ghana et de la Guinée du 23 avril 2009, du 19 mars 2010, du 19 juin 2015 et du 23 septembre 2016 portant sur la mise en œuvre de Règlement 14. La rencontre a été précédée de la réunion des experts du 27 septembre 2017.

Ont pris part à cette réunion, les délégations ministérielles suivantes :

- BENIN
  - **Monsieur Roch HOUNDJE,** Secrétaire Général, représentant le **Ministre des Infrastructures et des Transports**,

- BURKINA FASO :
  - **Monsieur Souleymane SOULAMA,** Ministre des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière ;

- COTE D'IVOIRE
  - **Monsieur Amadou KONE**, Ministre des Transports
  - **Monsieur Amédée Koffi KOUAKOU**, Ministre des Infrastructures Economiques

- GHANA
  - **Monsieur KWASI Amoako-Attah**, Ministre des Travaux Publics

- GUINEE:
  - **Madame Oumou CAMARA**, Ministre des Travaux Publics

- GUINEE BISSAU :
  - **Monsieur Barbeiro Marciano SILVA**, Ministre des Travaux Publics, des Constructions et de l'Urbanisme,

- MALI
  - **Madame Traoré Seynabou DIOP,** Ministre de l'Equipement et du Désenclavement ;

  - **Monsieur Sina SANOGO, Secrétaire Général,** représentant le Ministre des Transports

- NIGER :
  - **Monsieur Kadi ABDOULAYE,** Ministre de l'Equipement

  - **Monsieur Omar Hamidou TCHIANA,** Ministre d'Etat, Ministre des Transports

- SENEGAL
  - **Monsieur Aubin Jules Marcel SAGNA**, Secrétaire Général, représentant le Ministre des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement

- TOGO
  - **Monsieur Ninsao GNOFAM**, Ministre des Infrastructures et des Transports.

Ont également pris part aux travaux :

- Au titre de la Commission de l'UEMOA,
  - **Monsieur Abdallah BOUREIMA**, Président de la Commission
  - **Monsieur Paul Koffi KOFFI**, Commissaire chargé du Département de l'Aménagement du Territoire Communautaire et des Transports à la Commission de l'UEMOA ;
- Au titre des bailleurs de fonds, l'Union Européenne, la BAD, la Banque Mondiale et la JICA.

II. CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture, placée sous la présidence **de Monsieur Amadou KONE,** Ministre des Transports de la République de Côte d'Ivoire, a été marquée par trois (03) allocutions.

Prenant en premier la parole, **Monsieur Thierry BARBE,** Chef de Coopération de la Délégation de l'Union Européenne au BARBE, a rappelé que cette réunion des ministres devrait être le lieu de prise de décisions politiques importantes et courageuses pouvant transformer, de façon durable et positive, le transport routier dans la région Ouest Africaine.

Après avoir attiré l'attention sur les acquis engrangés par les pays de l'UEMOA sur l'application du Règlement 14, le Représentant de l'UE a mentionné que plus de 12 ans après l'adoption du Règlement 14, aucun des pays de la Région n'est arrivé à l'application intégrale dudit Règlement.

Il a également attiré l'attention sur la diminution des budgets de l'UE alloués au transport. Le secteur des transports qui constituait jusqu'alors un secteur de concentration des fonds de l'UE, ne l'est plus et seuls deux pays sur seize ont encore des routes dans leurs 11ième PIN et ce pour des raisons particulières.

Le Chef de Coopération a fait remarquer que 80% de la surcharge proviennent des ports et pourraient être facilement réglés au départ des quatre ports de la zone (Cotonou, Lomé, Téma et Abidjan). Pour le représentant de l'UE, le problème est avant tout politique et ne se règlera qu'avec du courage politique. Pour lui, le respect des engagements pris par Etats concernés et la Commission de l'UEMOA dans la mise en œuvre commune et concomitante est fondamental à la préservation du patrimoine routier des Etats de la Région.

Pour sa part, Monsieur **Abdallah BOUREIMA,** Président de la Commission de l'UEMOA, a adressé ses sincères remerciements à Son Excellence Monsieur Alassane Dramane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, pour son engagement et son implication personnelle dans l'œuvre d'édification de l'intégration de notre espace commun depuis son accession à la magistrature suprême.

Il a remercié le Gouvernement et le peuple Ivoirien pour l'accueil et l'hospitalité généreuse dont la Commission bénéficie à chacune de ses missions en terre ivoirienne.

Il a adressé ses sincères remerciements à l'ensemble des Partenaires Techniques et Financiers, dont le soutien au développement du transport routier a permis à notre région de réaliser des progrès remarquables et de consolider les efforts d'intégration.

Il a rappelé le cadre de coopération existant entre l'UEMOA-CEDEAO et la Commission de l'Union Européenne. Il a déploré la baisse drastique des fonds alloués entre le 10ème et le 11 FED. En effet, les investissements du FED au secteur des transports en Afrique ont été divisés par six (6) entre le 10ème et 11ème FED ; le volet des transports n'étant plus un secteur de concentration. Toutefois, il a fait remarquer que cette situation devrait permettre aux Etats de la sous-région de compter sur leurs ressources propres pour le développement des infrastructures.

Il a par conséquent invité de nouveau chaque Etat à fournir des efforts supplémentaires en vue d'appliquer les mesures communautaires et souhaité que la présente réunion constitue un nouvel élan dans l'application effective et intégrale du Règlement n°14/2005/CM/UEMOA.

Monsieur Amadou KONE, Ministre des Transports a souhaité la bienvenue à toutes les délégations ministérielles pour leur présence à cette importante rencontre régionale. Il a également exprimé sa gratitude aux Institutions bilatérales et multilatérales ainsi que tous les pays amis pour leur soutien constant pour l'atteinte des objectifs fixés par les pères fondateurs.

Il a saisi cette opportunité pour féliciter et encourager la Commission de l'UEMOA pour d'évaluation de l'état de mise en œuvre du Règlement 14 relatif au contrôle de la charge à l'essieu qui s'inscrit dans une approche sous régionale de développement et de préservation des infrastructures routières pour lesquelles les financements se font rares de la part de nos partenaires techniques et financiers.

Il a souligné que le succès de l'application intégrale de la règlementation communautaire sur la charge à l'essieu dépendra dans une large mesure d'une volonté politique forte de nos Etats.

En souhaitant un excellent séjour en Côte d'Ivoire à toutes les délégations, il a déclaré ouverte la réunion des Ministres.

.

III. DEROULEMENT DE LA REUNION DES MINISTRES

Les travaux de la réunion des ministres ont été présidés par **Monsieur Amédée Koffi KOUAKOU,** Ministre des Infrastructures Economiques de la République de la Côte d'Ivoire.

Il a été assisté par deux rapporteurs, **Madame Oumou CAMARA**, Ministre des Travaux Publics de la Guinée et **Madame TRAORE Seynabou DIOP,** Ministre de l'Equipement et du Désenclavement du Mali.

L'ordre du jour adopté a porté sur les points suivants :

1. Etat de mise en œuvre du Règlement n°14/2005/CM/UEMOA du 16 décembre 2005 et de la Déclaration des Ministres du 23 septembre 2016 à Cotonou

2. Examen et adoption du projet de Déclaration ministérielle portant sur le consensus politique en vue de l'application intégrale et concomitante du Règlement N°14/2005/CM/UEMOA relatif à l'harmonisation des normes et des procédures du contrôle du gabarit, du poids et de la charge à l'essieu des véhicules lourds de transport de marchandises dans les Etats membres de l'UEMOA,

3. Divers.

1. **Etat de mise en œuvre du Règlement n°14/2005/CM/UEMOA du 16 décembre 2005 et de la Déclaration des Ministres du 23 septembre 2016 à Cotonou**

Le Commissaire du DATC a fait une présentation powerpoint résumant l'état de mise en œuvre du Règlement 14 et de la déclaration des ministres du 23 septembre 2016.

Il ressort des résultats présentés par la Commission de l'UEMOA qu'aucun Etat n'applique le Règlement dans son intégralité.

Cependant, certains Etats ont accompli d'importants efforts dans la mise en œuvre du Règlement.

2. **Examen et adoption du projet de Déclaration ministérielle portant sur le consensus politique en vue de l'application intégrale et concomitante du Règlement N°14/2005/CM/UEMOA relatif à l'harmonisation des normes et des procédures du contrôle du gabarit, du poids et de la charge à l'essieu des véhicules lourds de transport de marchandises dans les Etats membres de l'UEMOA**

La réunion des Ministres a d'abord donné la parole au président de la réunion des Experts pour présenter le rapport de la réunion préparatoire à la réunion des ministres.

Au terme de la présentation dudit rapport, les Ministres se sont préoccupés sur de causes réelles de la surcharge. Par conséquent, ils ont demandé de faire ressortir les principaux éléments qui entravent l'application effective du Règlement 14.

Ils ont par la suite pris acte des conclusions du rapport des experts.

Les Ministres ont ensuite examiné puis amendé le projet de Déclaration formulées par la réunion des experts en vue d'une application intégrale et concomitante du Règlement n°14/2005/CM/UEMOA relatif à l'harmonisation des normes et des procédures du contrôle du gabarit, du poids, et de charge à l'essieu des véhicule lourds de transport de marchandises dans les Etats membres de l'UEMOA.

A l'issue des échanges, les Ministres se sont engagés à :

- poursuivre la sensibilisation de tous les acteurs sur ladite Déclaration **de la date de signature de la Déclaration ministérielle au 31 octobre 2017** : ;
- lutter contre l'extrême surcharge avec délestage et paiement des amendes conformément au Règlement 14 **du 1er novembre 2017 au 31 mars 2018** ;
- procéder à une évaluation pour identifier les points de contrainte en du démarrage de l'application intégrale et concomitante du Règlement 14 au niveau des ports, plateformes et corridors **le 1er avril 2018**.

En outre les Etats se sont engagés à :

- mener les actions visant une impulsion et implication politiques fortes en vue de l'application intégrale et concomitante du Règlement N°14/2005/CM/UEMOA du 16 décembre 2005 ;
- mettre en place dans un délai de trois (3) mois à compter de la signature de la présente Déclaration le cadre institutionnel nécessaire pour le suivi de la mise en œuvre de l'application du Règlement 14.
- mettre en œuvre, **au plus tard le 1er janvier 2019**, les mesures d'accompagnement nécessaires à l'application du Règlement 14 ;
- poursuivre l'amélioration de la gouvernance du secteur des transports dans l'espace communautaire ;
- définir les conditions de complémentarité de tous les modes de transport et à promouvoir le développement du transport ferroviaire pour servir d'alternative au transport routier ;
- une large diffusion de la présente Déclaration, notamment auprès des Acteurs du transport, des Ports, des plateformes de chargement, des forces de sécurité

IV. Recommandations

La réunion des ministres a formulé les recommandations suivantes :

➢ **A l'attention de la Commission de l'UEMOA**

- mettre en place dans un délai de trois (3) mois à compter de la signature de la présente Déclaration :
  - un Comité de Pilotage au niveau régional, composé des Ministres des Etats membres, du Ghana et de la Guinée, en charge des infrastructures, des transports, de l'industrie, du Commerce, de la sécurité ainsi que les Commissaires en charge des transports et du Commerce de la Commission de l'UEMOA. Ledit comité se réunit une fois/an avec la participation des partenaires techniques et financiers du secteur transport ;
  - une cellule de coordination en son sein comprenant les experts des départements concernés et avec l'appui des points focaux des Etats membres, du Ghana et de la Guinée. Elle est chargée spécifiquement du suivi-évaluation de la lutte contre la surcharge routière, de la mobilisation des financements pour la mise en œuvre des différents engagements.
- accompagner les Etats dans la mise en application des réformes en matière de facilitation du transport et du transit routiers.
- organiser des fora d'échanges entre les constructeurs automobiles, les acteurs du transport, les banques et assurances, etc.;
- promouvoir le développement de bourses de fret physique et virtuel à vocation régionale ;
- poursuivre la mise en place du dispositif indépendant de contrôle et de suivi-évaluation de l'application dudit Règlement, **au plus tard le 1er avril 2018**, avec

notamment la publication trimestrielle des statistiques relatives à la surcharge routière dans l'espace communautaire, l'instauration du prix d'excellence de l'application du Règlement 14, l'instauration d'un système de notation/évaluation des Etats et le reporting/réédition au Conseil des Ministres statutaire et à la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernements ;

- renforcer les concertations avec les PTFs pour le suivi-évaluation de l'application du Règlement 14 ;

- la Commission de l'UEMOA et les PTFs s'engagent à poursuivre l'accompagnement des Etats dans le développement du transport ferroviaire et fluvial devant servir d'alternative au transport routier.

➢ **A l'attention des Partenaires Techniques et Financiers**

- soutenir le secteur privé par des mécanismes financiers appropriés pour la modernisation de l'industrie des transports ;

- poursuivre l'accompagnement des Etats dans le financement de la construction des infrastructures routières, ferroviaires et fluviales ainsi que des pipelines ;

- accompagner les Etats et la Commission de l'UEMOA dans la mise en œuvre des mesures d'accompagnement.
- renforcer l'appui aux efforts des Etats et de la Commission de l'UEMOA dans la mise en place des équipements de contrôle de la charge à l'essieu et d'un dispositif de contrôle indépendant ;

3. Divers

Aucun point n'a été abordé en divers.

IV. CLOTURE DES TRAVAUX

Aux termes des travaux, la réunion des Ministres en charge des Infrastructures et du Transport Routiers des Etats Membres de l'UEMOA, du Ghana et de la Guinée a adopté la déclaration jointe au présent compte rendu.

Les Ministres en charge des Infrastructures et du Transport Routiers ont adressé une motion spéciale de remerciements à **Son Excellence Monsieur Alassane Dramane OUATTARA**, Président de la République de Côte d'Ivoire, au Gouvernement et au Peuple frère de la Côte d'Ivoire, une motion de félicitations à la Commission de l'UEMOA et une motion de remerciements aux Partenaires Techniques et Financiers.

Fait à Abidjan, le 28 septembre 2017

Pour la réunion des Ministres,

Le Président

Amédée Koffi KOUAKOU
Ministre des infrastructures Economiques de la Côte d'Ivoire